

DOSSIERS A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'EQUIVALENCE DES DIPLOMES ETRANGERS

- Diplôme -si langues étrangères- à traduire dans un Cabinet assermenté (original +2 photocopies),
- Baccalauréat (original + 1 photocopies),
- Diplômes Intermédiaires (original + 2 photocopies),
- Curriculum Vitae,
- Relevé de notes (original + 2 photocopies),
- Certificat de scolarité (original + 2 photocopies),
- Attestation d'authenticité (original + 2 photocopies),
- Adresse complète, fax et e-mail de l'Etablissement,
- Statut de l'Etablissement (privé ou public),
- Extrait de Naissance (original + 1 photocopie),
- Procuration manuscrite et photocopie de la CNI (France)
- Droit de dépôt : 10 000 FCFA,
(+ 5000FCFA à partir du 2ème diplôme).

Dépôt : P 22

Suivi : P 03 & 16

(Voir les Charges d'Etudes à la porte 03)